



Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du 06 février 2025

Date de la convocation :
30/01/2025
Date d'affichage :
30/01/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le six février à 18 h, le conseil municipal s'est réuni sur la convocation et sous présidence de M. Etienne LANNEL, Maire.

Nombre de conseillers
en exercice : 10
Présents : 09
Votants : 09

Présents: M. ALEXANDRE Loïc, Mme COBERT Anne, Mme DECAYEUX Ghislaine, Mme JOLY Claude, Mme KRZYWORZEKA Angélique, M. LANNEL Etienne, M. LEFEVRE David et M. ROIX Andy et WATTEBLED Christophe.

Absente: Mme BERTHE Virginie

A été élu secrétaire de séance:
Mme KRZYWORZEKA Angélique

1 - Approbation du dernier compte rendu

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 – Tarifs 2025

Le Maire rappelle au conseil municipal les différents tarifs appliqués pour le tennis, cimetière, salle des fêtes.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide :

De maintenir les tarifs 2024 pour le tennis (délibération 2025/04) et les concessions du cimetière (délibération 2025/05)

D'appliquer le tarif pour la location de la salle des fêtes vaisselle comprise avec un trousseau de base et un tarif pour la location de vaisselle supplémentaire (délibération 2025/06)

3 – Subventions 2025

Le conseil municipal vote une enveloppe de 3 530 euros aux associations (délibération 2025/07)

4 – Projet 2025

Le maire expose au conseil municipal les différents projets pour 2025 :

Effacement de réseaux Rue de la Place :

Le montant des travaux s'élève à 223 440 euros, financé par le SDE76 à hauteur de 154 995 euros et un reste à financer par la commune 68 445 euros.

Salle des fêtes

Les chéneaux de la salle des fêtes vont être refaits par la Sarl Hallier Frères.

Logement école

Afin de remettre le logement de l'école en location dans de bonnes conditions, différents devis ont été demandés.

- Pose de volets roulants : 10 570.19 €
- Réfection du parquet et de l'escalier : 5 709.79 €
- Réfection des plafonds de 2 chambres suite à infiltration d'eau : 6 400.80 €
- Réparation toiture : 576 euros

Le conseil municipal autorise le maire à signer les devis.

5 – Convention centre pastel

Le maire informe le conseil municipal que suite à la dernière réunion des Maires du 12 novembre 2024, il a été validé la mise en place d'une convention triennale d'objectifs avec les communes adhérentes au Centre Pastel afin de pouvoir donner au centre social une meilleure visibilité pour la mise en place de ses actions sur son territoire.

Le conseil municipal après en avoir délibéré autorise le maire à signer la convention.

6 – Groupement de commandes SDE 76

Le conseil municipal décide de renouveler l'adhésion de la commune au groupement de commande pour l'achat d'énergies.

7 – Informations et questions diverses

- Obsèques Mr Hurtel : Le maire énonce le montant des factures qui seront transmises au notaire pour remboursement.
- Le conseil municipal accepte la demande du maire de Guerville dans les Yvelines pour une rencontre entre les conseillers municipaux des deux communes.
- Accord pour la participation financière de la commune au fonctionnement du SMUR. (délibération 2025/08)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 00

Le Maire, Etienne LANNEL

